



COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES

Séance du mardi 21 novembre 2017

14h30

*

ORDRE DU JOUR

**

Section des régions

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017

- II. Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

1/ Examen du projet d'arrêté constatant le montant du droit à compensation accordé aux régions au titre du transfert de la formation à destination des personnes sous main de justice au sein des établissements en gestion déléguée transférés au 1er janvier 2016.

2/ Point d'information sur le droit à compensation provisionnel résultant du transfert de la formation professionnelle des détenus au sein des établissements en gestion déléguée transférés au 1er janvier 2018.

3/ Point d'information sur les modalités de compensation des transferts de compétences à Mayotte issus de la loi formation professionnelle du 5 mars 2014 en vertu de l'ordonnance n° 2017-1491 du 25 octobre 2017 portant extension et adaptation de la partie législative du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte.

- III. Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)

1/ Examen du projet d'arrêté constatant le montant du droit à compensation des dépenses de fonctionnement accordées aux régions (métropole et DOM, hors Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon) au titre du transfert de la compétence de formation pour l'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) à compter du 1^{er} janvier 2017.

2/ Point d'information sur les modalités de compensation des dépenses de fonctionnement au titre du transfert de la compétence de formation pour l'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) à compter du 1er janvier 2018 pour Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

3/ Point d'information sur les modalités de compensation du transfert de service du dispositif NACRE aux régions, dont Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Présentation des modalités de compensation financière du transfert des personnels.

4/ Examen du projet d'arrêté constatant le montant du droit à compensation accordé aux régions au titre du transfert de service des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) au 1er janvier 2016.

IV. Formations sanitaires

1/ Point d'information sur le droit à compensation provisionnel pour les charges nouvelles résultant de l'arrêté du 18 mai 2017 relatif au diplôme de formation LMD infirmier, portant revalorisation des indemnités de stage des étudiants en formation.

2/ Point d'information sur le décret relatif aux bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé, alignant le dispositif des bourses versées par les conseils régionaux aux étudiants inscrits en formations paramédicales et de sages femmes sur celui des bourses de l'enseignement supérieur.